

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item Marie Moret à Marie Anastasie Paquerot, 30 juin 1875](#)

## Marie Moret à Marie Anastasie Paquerot, 30 juin 1875

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[30 juin 1875](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Paquerot, Marie Anastasie](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

### Description

RésuméMarie Moret rappelle à madame Paquerot que personne ne doit entrer dans la piscine quand les enfants de sa classe sont au bain et qu'elle doit en fermer la porte la clé ; elle lui fait observer qu'elle en avait fait la recommandation à Marie Louis. Elle juge choquant que quelqu'un soit entré dans la piscine pendant que les filles s'y baignaient et elle lui demande des explications. Elle lui demande laquelle des filles de ses cours du soir mérite un diplôme. Elle lui demande également si la petite Brunois suit ce cours spécial et si elle lui rend d'utiles services à l'école, et voudrait savoir de combien d'aides elle aurait besoin pour la classe.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

# Mots-clés

## [Éducation](#)

Personnes citées

- [Brunois \[mademoiselle\]](#)
- [Louis, Marie](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) – Familistère : buanderie et piscine](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)

Collation2 p. (273r, 274v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 30 Juin 75

Chère Madame Paquetot,

Quand les enfants de votre classe vont au bain, elles y sont sous votre garde et celle de vos monitrices, et personne autre ne doit entrer dans la piscine tant que vous l'occupez. Les portes doivent être fermées à clef en dedans.

C'est là une chose sur laquelle nous étions parfaitement d'accord, que j'ai rappelé dernièrement pendant notre séjour chez vous à Marie Louis, et sur laquelle je vous demande de veiller avec le plus grand soin.

Il nous revient ici qu'une  
visite serait eutree dans la  
piscine pendant que nos  
selles s'y baignaient, cela  
est tout-à-fait choquant  
et ne doit pas être toléré.  
Je vous prie instamment  
de faire le nécessaire pour  
que cela n'arrive plus.

— Dis-moi même comment  
cela a pu se produire.

— Je vous prie aussi de me  
donner votre avis actuel  
sur les capacités de vos  
monitrices ; quelle est celle  
qui vous rend le plus de  
services ?

— Quelle est celle qui nous  
donne le plus d'espérance  
d'arriver à mériter un  
diplôme parmi toutes  
celles qui reçoivent nos  
leçons du soir ?

La petite Brunois suit-elle  
ce cours spécial et vous rend-  
elle à l'école d'utilité ser-  
vices.

— De combien d'aides au plus  
juste avez-vous besoin  
pour la classe ?

Veuillez me donner  
tous ces renseignements  
et agréés je vous prie  
l'assurance de mes senti-  
ments dévoués.

Marie Moret